



FORMATION - La forêt et le bois, ressources d'un urbanisme durable

Le 30/03/2021 – de 9h15 à 11h00 - Visioconférence

ORDRE DU JOUR

Formateur : Muriel FOURMENTRAUX, Communes forestières

Intervenants : Communes forestières, DDTM 06

Objectif général de la formation : Sensibiliser les acteurs du territoire à la prise en compte de la forêt et du bois dans les SCoT et PLU

Objectifs opérationnels : Identifier les enjeux forestiers sur mon territoire - Intégrer la forêt et le bois dans ma stratégie de développement durable - Connaître les outils et acteurs ressources à mobiliser

- 09h15 – 09h30 Introduction et présentation de la formation
- 09h30 – 09h50 Pourquoi intégrer la forêt et le bois dans votre projet de territoire ?**
La forêt, un levier pour le développement durable
Les documents d'urbanisme : une opportunité à saisir par les collectivités
- 09h50 – 10h35 Passez à l'action : décliner la forêt et le bois dans votre document d'urbanisme**
Le diagnostic : identifier le patrimoine forestier et la ressource bois
Le PADD : formuler des orientations forêt-bois
DOO/Règlement/OAP : concrétiser vos ambitions politiques
- 10h35 – 10h45 Cas pratique : la forêt dans le PLU de Vimines (73)**
- 10h45 – 10h55 Les outils et acteurs ressources**
- 10h55 – 11h00 Conclusion

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES MARITIMES

Immeuble Nice Leader · Bât. Ariane 7^e étage · 27 bd Paul Montel · 06200 Nice · Tél. 04 97 18 69 19
adm.cofor06@gmail.com · www.ofme.org/communes-forestieres



LIEU DE LA FORMATION

**Visioconférence
Via Go To Meeting**

COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :
Aude BLOM-RAQUIN au 07 81 83 15 34

MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Présentation et exposé théorique
- Etude de cas concret
- Ateliers participatifs
- Ressources pédagogiques sous format numérique remises aux participants

MODALITES D'INSCRIPTION

PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait soit via le [FORMULAIRE D'INSCRIPTION EN LIGNE](#)
Soit par retour mail à l'adresse : inscription@communesforestieres.org

Quelques jours après votre inscription, vous recevrez un mail vous confirmant votre inscription et le lien de connexion.

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **26 mars 2021**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.
Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES MARITIMES

Immeuble Nice Leader · Bât. Ariane 7^e étage · 27 bd Paul Montel · 06200 Nice · Tél. 04 97 18 69 19
adm.cofor06@gmail.com · www.ofme.org/communes-forestieres

MODALITES DE PARTICIPATION

PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.

REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union Régionale des Communes Forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

PARTICIPATION FINANCIERE

Aucune participation ne sera demandée aux participants pour cette formation.

Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

Formation financée avec le concours
de l'Union européenne avec le Fonds
Européen Agricole pour le
Développement Rural



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



RÉGION
SUD
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



06
DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES

L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES MARITIMES

Immeuble Nice Leader · Bât. Ariane 7^e étage · 27 bd Paul Montel · 06200 Nice · Tél. 04 97 18 69 19
adm.cofor06@gmail.com · www.ofme.org/communes-forestieres